

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

FRAIS

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement:

Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année:

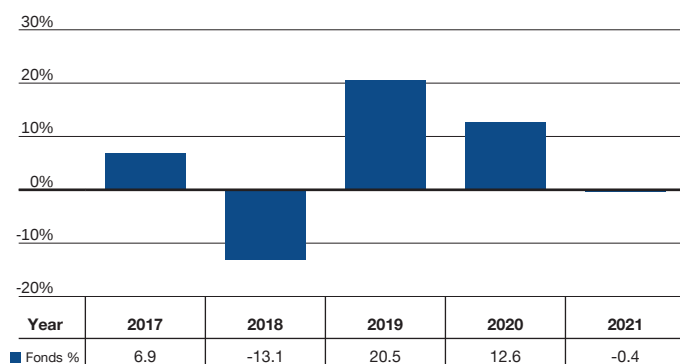
Frais courants	1,04%
----------------	-------

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques:

Commission de performance	1,06%
---------------------------	-------

Le montant des Frais courants est basé sur les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Les Frais courants n'incluent pas les frais de transaction ni les commissions de performance du Fonds et peuvent varier

PERFORMANCES PASSÉES



INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire

BNP Paribas Securities Services, Filiale de Dublin.

Fonds à compartiments multiples

Le Fonds est un compartiment de la Société, un fonds à compartiments multiples appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments, constitué en société d'investissement de type ouvert à capital variable en vertu des lois de l'Irlande en tant que société anonyme. Cela signifie que les actifs et les passifs de chaque compartiment sont par conséquent ségrégués en vertu de la législation.

Transferts entre classes et compartiments

Sous réserve des dispositions du Prospectus et du Supplément, les investisseurs sont en droit de transférer leur participation d'une ou de plusieurs classes à une autre, que ce soit au sein du Fonds ou dans un autre compartiment de la Société.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires concernant le Fonds, notamment le Supplément et le Prospectus, le dernier rapport annuel ainsi qu'un éventuel rapport semestriel ultérieur sont disponibles gratuitement en langue anglaise auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. Le cours le plus récent des actions du Fonds peut être obtenu gratuitement à l'adresse <https://www.bloomberg.com>. Le Prospectus et les rapports périodiques sont établis pour la Société considérée dans son ensemble.

Législation fiscale

À la date du présent document, le Fonds n'est pas assujéti à la fiscalité de l'Irlande sur son revenu ou sur ses plus-values. Il est recommandé aux investisseurs de demander l'avis d'un conseiller professionnel concernant l'impact fiscal personnel d'un investissement dans le Fonds en vertu des lois

d'une année à l'autre.

Un prélèvement anti-dilution s'élevant au maximum à 1,5 % de la valeur des Actions (représentant le coût d'achat ou de vente des investissements sous-jacents) peut vous être imputé à l'entrée ou à la sortie du Fonds. Ce prélèvement est versé au Fonds pour protéger les investisseurs existants contre la prise en charge des frais de transaction imputables à d'autres investisseurs procédant à l'achat ou à la vente de leurs actions. Le prélèvement anti-dilution moyen porté en compte au cours du dernier exercice s'est élevé à 0,15 %.

Le gestionnaire des investissements du Fonds est en droit de percevoir une commission de performance de 15 % sur tous les rendements obtenus par le Fonds dépassant le niveau d'un point culminant atteint par la valeur de l'actif net (VAN). Ce point culminant de VAN est la VAN la plus élevée atteinte à la fin d'une période de performance ou le prix initial des actions. La commission de performance portée en compte au cours du dernier exercice du Fonds est indiquée dans le tableau. Une description plus détaillée (comprenant les conditions supplémentaires) de la commission de performance figure dans la section intitulée « Commission de performance » du Supplément.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section intitulée « Frais et commissions » du Prospectus et du Supplément.

Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.

Date de lancement des Fonds : 19/07/2016

Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 30/12/2016

Les performances sont calculées en: EUR

Le calcul des performances passées ne prend pas en compte les frais d'entrée et de sortie, mais tient compte des Frais courants et mentionnés ci-dessus.

de la juridiction dans laquelle ils peuvent être assujettis à l'impôt.

Déclaration de responsabilité

La responsabilité du Gestionnaire ne peut être engagée que sur la base d'éventuelles déclarations figurant dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou contradictoires avec les parties correspondantes du Prospectus.

Classes d'actions représentatives

Ce document concernant la Classe Id EUR est un document d'information clé pour l'investisseur représentatif d'autres classes d'actions émises par le Fonds, à savoir la Classe Id GBP (IE00BYT35P73), la Classe Id USD (IE00BYT35T12), la Classe Id SGD (IE00BYT35W41), la Classe Id CHF (IE00BYT35R97), Id CAD (IE00K5UL605), Id SEK (IE00QC32QV7) et la Classe Id YEN (IE00BD71VQ94). Les informations relatives à ces classes d'actions peuvent être obtenues auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur.

Politique de rémunération

Des informations détaillées relatives à la politique de rémunération actualisées du Gestionnaire, comprenant une description du mode de calcul des rémunérations et des avantages sociaux, l'identité des personnes chargées d'attribuer ces rémunérations et avantages sociaux, dont la composition du comité de rémunération, le cas échéant, sont disponibles à l'adresse <https://www.algebris.com/> et les investisseurs peuvent obtenir une copie imprimée de cette Politique de rémunération sans frais et sur simple demande.

Classification MIFID II

Le Fonds peut être classé et traité comme un instrument financier non complexe au sens de la Directive MIFID II.